

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-AIMÉ-DES-LACS
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

6 septembre 2000

À une séance ordinaire du Conseil, de la municipalité de St-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue au lieu et à l'heure habituels des séances, mercredi le 6 septembre 2000. Sont présents Madame et Messieurs les conseillers : Gaétan Thivierge, Mario Tremblay, Gaston Lavoie, Raynald Godin, Daniel Cauchon et Dominique St-Pierre sous la présidence de son honneur le maire Monsieur Daniel Boudreault.

2000-09-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Sur proposition de Monsieur Gaston Lavoie, appuyé de Monsieur Mario Tremblay et résolu unanimement que l'ordre du jour est adopté tel que rédigé.

2000-09-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL.

Sur proposition de Madame Dominique St-Pierre, appuyé de Monsieur Daniel Cauchon et résolu unanimement que le procès-verbal, de la séance ordinaire du 2 août 2000, est adopté tel que rédigé.

2000-09-03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL.

Sur proposition de Monsieur Gaston Lavoie, appuyé de Monsieur Mario Tremblay et résolu unanimement que le procès-verbal, de la séance spéciale du 14 août 2000, est adopté tel que rédigé.

2000-09-04 APPROBATION DES COMPTES À PAYER.

Sur proposition de Monsieur Gaston Lavoie, appuyé de Madame Dominique St-Pierre et résolu unanimement que les comptes suivants, présentés par la secrétaire-trésorière, sont acceptés et payés.

200318	Hydro-Québec	\$ 537.44
200319	Fédération québécoise des municipalités	\$ 488.85
200320	Gaudreault Suzanne	\$ 324.51
200321	Épicerie des Lacs	\$ 126.49
200322	Garage St-Aimé-des-Lacs	\$ 268.10
200323	Jos. Lapointe & Fils	\$ 1 538.15
200324	MRC de Charlevoix-Est	\$ 5 172.38
200325	Syndicat	\$ 45.80
200326	RIDESCE	\$ 3 254.54
200327	Revenu Canada	\$ 1 040.03
200328	Revenu Québec	\$ 1 672.94
200329	Envirolab	\$ 182.72
200330	Photos ABS Ltée.	\$ 68.90

200331	UAP La Malbaie	\$ 64.27
200332	Simard & Beaudry Inc.	\$ 207.97
200333	Maltais Daniel	\$ 30..00
200334	Restaurant La Rigane	\$ 35.21
200335	Services Sanitaires Charlevoix	\$ 2 705.76
200336	Communications Charlevoix	\$ 286.41
200337	Guay Cajetan	\$ 1 372.50
200338	Mantek Division de NCH Canada	\$ 308.18
200339	Garage Guy Gauthier	\$ 103.98
200340	Bernard Lajoie Enr.	\$ 181.75
200341	Services Dinanciers MFQ	\$ 543.64
200342	Caisse Desjardins des Hautes-Gorges	\$ 301.96
200343	Ville de La Malbaie—Pointe au Pic	\$ 1 750.00
200344	Carrières Gamma	\$ 1 564.86
200345	Alarmes et Extincteurs Charlevoix	\$ 32.20
200346	Municipalité Saint-Alban	\$ 258.07
200347	Nettoyage Gaudreault Enr.	\$ 5.17
200348	Bell Canada	\$ 151.30
200349	Assurance-vie Desjardins-Laurentienne	\$ 577.02
200350	Ass. De Directeurs municipaux du Québec	\$ 299.06
	Salaire d'août 2000	\$ 6 452.34

Attendu que Messieurs Philippe Guerrier, Pierre Giovenazzo et Benoît Levesque médecin, de la Santé publique ont fait un exposé concernant le problème de la dermatite du baigneur.

2000-09-05 MANDAT À MONSIEUR PIERRE GIOVENAZZO POUR LA LOCALISATION DE L'HABITAT DES ESCARGOTS.

ATTENDU qu'il y a un problème de dermatite du baigneur au lac Nairn ;

ATTENDU qu'il y a lieu de faire effectuer une analyse déterminant l'habitat des escargots et ce, pour enrayer le phénomène de la dermatite du baigneur ;

ATTENDU que Monsieur Pierre Giovenazzo offre ses services pour effectuer cette analyse ;

ATTENDU que le coût de cette analyse est d'environ \$1,000.00 ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur Mario Tremblay, appuyé de Monsieur Gaston Lavoie et résolu unanimement que le Conseil, de la municipalité de St-Aimé-des-Lacs, mandate Monsieur Pierre Giovenazzo pour effectuer une analyse pour déterminer l'habitat des escargots, la profondeur de ces habitats et le cycle vital de ceux-ci. Qu'un rapport écrit sera remis au Conseil. Le coût pour effectuer ces travaux est d'environ mille dollars (\$1,000.00).

Attendu que le président de l'Association pour la protection de l'environnement de lac Nairn Inc. était présent. Il a présenté aux membres du Conseil les administrateurs de l'association. L'association a mandaté Messieurs Guy-Raymond Savard et Monsieur Mathias Dufour à titre de représentant dans le cadre des travaux reliés à la révision du règlement de contrôle intérimaire du développement de la villégiature sur le territoire de la municipalité.

2000-09-06 TEMPS DE RELÂCHE.

Sur proposition de Madame Dominique St-Pierre, appuyé de Monsieur Daniel Cauchon et résolu unanimement que les membres du Conseil prennent un temps de relâche de 10 minutes.

2000-09-07 MANDAT À ME PIERRE BELLAVANCE.

ATTENDU que les membre du Conseil désirent avoir un avis légal concernant l'application et les modifications à apporter au règlement de contrôle intérimaire ;

ATTENDU que le règlement régit particulièrement le développement de la villégiature ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Gaston Lavoie, appuyé de Monsieur Raynald Godin et résolu unanimement qu'un avis légal est demandé à Me Pierre Bellavance concernant.l'application et les modifications à apporter au règlement de contrôle intérimaire de la municipalité de St-Aimé-des-Lacs.

2000-09-08 DON POUR L'ARBRE DU MILLÉNAIRE POUR LE CENTRE-FEMMES-AUX-PLUTIELLES.

Sur proposition de Monsieur Mario Tremblay, appuyé de Monsieur Gaston Lavoie et résolu unanimement que le Conseil de la municipalité de St-Aimé-des-Lacs fait un don de \$100.00 pour l'arbre du millénaire du Centre-Femmes-aux-Plurielles.

2000-09-09 ENTRETIEN DE CERTAINS CHEMINS L'HIVER.

ATTENDU que la municipalité de St-Aimé-des-Lacs n'a pas procédé, dans les années antérieures à l'entretien d'hiver des chemins suivants : chemin du lac Pied-des-Monts, chemin du Repos, chemin du Boisé et chemin menant au bout du chemin Pied-des-Monts ;

ATTENDU que la municipalité n'a pas les budgets nécessaires pour l'entretien de ces chemins l'hiver ;

ATTENDU que ces chemins desservent principalement des résidences saisonnières ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Gaétan Thivierge, appuyé par Monsieur Gaston Lavoie et résolu unanimement que pour l'hiver 2000-2001, la municipalité de St-Aimé-des-Lacs ne procédera pas à l'entretien des chemins suivants : chemin du lac Pied-des-Monts, chemin du Repos, chemin du Boisé, et chemin menant au bout du chemin Pied-des-Monts.

2000-09-10 NOMINATION DU PRO-MAIRE.

Sur proposition de Monsieur Daniel Cauchon, appuyé de Madame Dominique St-Pierre et résolu unanimement que le conseiller Monsieur Gaston Lavoie est nommé pro-maire du Conseil de la municipalité de St-Aimé-des-Lacs.

2000-09-11 DEMANDE D'UN PERMIS D'INTERVENTION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS.

Sur proposition de Monsieur Gaston Lavoie, appuyé de Monsieur Mario Tremblay et résolu unanimement que le Conseil, de la municipalité de St-Aimé-des-Lacs, demande

au ministère des Transports un permis d'intervention pour le raccordement au service d'aqueduc et d'égoût de la résidence du 167 B rue Principale et le dit conseil s'engage à accepter les clauses dudit permis.

2000-09-12 ADOPTION DE L'ESTIMÉ REÇU DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST CONCERNANT LES 2 MODIFICATIONS À APPORTER AU RÈGLEMENT DE ZONAGE.

ATTENDU que la municipalité désire modifier son règlement de zonage ;

ATTENDU qu'un estimé pour le coût de ces 2 modifications a été demandé à la MRC de Charlevoix-Est ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Dominique St-Pierre, appuyé par Monsieur Raynald Godin et résolu unanimement que les membres du Conseil, de la municipalité de St-Aimé-des-Lacs, acceptent l'estimé reçu de la MRC de Charlevoix-Est, au montant de \$1,000.00 pour les 2 modifications au règlement de zonage.

AVIS DE MOTION.

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur Gaston Lavoie qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance de ce Conseil, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 127 afin de modifier les limites des zones RA-11 et M-8 et d'abroger la zone RA-20 pour l'intégrer à l'intérieur de la zone M-17 existante.

2000-09-13 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 215.

Sur proposition de Madame Dominique St-Pierre, appuyé de Monsieur Gaétan Thivierge et résolu unanimement que le projet de règlement numéro 215 est adopté.

2000-09-14 DEMANDE À LA MRC DE CHARLEVOIX-EST LA VALIDATION DU PERMIS #71 ET #14.

Sur proposition de Monsieur Daniel Cauchon, appuyé de Monsieur Gaston Lavoie et résolu unanimement que la municipalité de St-Aimé-des-Lacs, demande à la MRC de Charlevoix-Est, que celle-ci effectue la validation du permis d'installation de la maison mobile de M. André Dion, permis # 71 et # 14.

2000-09-15 MANDAT DE SIGNATURE POUR L'ABORNEMENT DOSSIER DE : MME. STELLA GIRARD, MME. ANNETTE GUAY ET LA MUNICIPALITÉ.

Sur proposition de Monsieur Gaston Lavoie, appuyé de Madame Dominique St-Pierre et résolu unanimement que Madame Suzanne Gaudreault, secrétaire-trésorière, est mandaté pour signer, pour et au nom de la municipalité de St-Aimé-des-Lacs, l'abornement à être effectué par Monsieur Jean Bergeron, arpenteur-géomètre, dans le dossier de : Madame Stella Girard, Madame Annette Guay et la municipalité.

2000-09-16 APPUI AU CENTRE HOSPITALIER SAINT-JOSEPH DE LA MALBAIE POUR LA PERTE DE LEUR BUDGET.

ATTENDU que la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs désire appuyer le Centre hospitalier Saint-Joseph de La Malbaie contre la perte de leur budget ;

ATTENDU que la perte de leur budget serait néfaste sur le développement de nouveaux services ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Daniel Cauchon, appuyé par Monsieur Raynald Godin et résolu unanimement que la municipalité de St-Aimé-des-Lacs appuie le Centre hospitalier Saint-Joseph de La Malbaie dans ses démarches pour éviter la perte de budget qui serait néfaste sur le développement de nouveaux services à la population du territoire.

**2000-09-17 ADOPTION DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE
CRSBP- RÉGIONS DE QUÉBEC-CHAUDIÈRE-
APPALACHES.**

Sur proposition de Monsieur Raynald Godin, appuyé de Monsieur Gaétan Thivierge et résolu unanimement que le Conseil, de la municipalité de St-Aimé-des-Lacs adopte le protocole d'entente préparé par le CRSBP-Régions de Québec et Chaudès-Appalaches relatif au prêt inter BIBLIO des volumes de collections locales et mandate Monsieur Daniel Boudreault, maire, à signer pour et au nom de la municipalité de St-Aimé-des-Lacs ledit protocole.

**2000-09-18 APPROPRIATION D'UN MONTANT DE \$10,000.00 DU
SURPLUS ACCUMULÉ AU 31 DÉCEMBRE 1999.**

ATTENDU que la municipalité désire effectuer des travaux de voirie qui n'était pas compris au budget de 2000. ;

ATTENDU que la municipalité ne recevra pas de subvention pour effectuer des travaux de voirie de l'enveloppe discrétionnaire du député ;

ATTENDU que le coût des travaux de voirie à effectuer est d'environ \$10,000.00 ;

ATTENDU qu'un montant de \$10,000.00 sera payé à même le surplus accumulé au 31 décembre 1999 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Gaston Lavoie, appuyé par Monsieur Raynald Godin et résolu unanimement qu'un montant de \$10,000.00 du surplus accumulé au 31 décembre 1999 soit affecté pour le paiement des travaux de voirie à effectuer.

2000-09-19 DON À LA CORPORATION DES PATRIOTES INC.

Sur proposition de Monsieur Raynald Godin, appuyé de Madame Dominique St-Pierre et résolu unanimement que le Conseil, de la municipalité de St-Aimé-des-Lacs fait un don d'un montant \$100.00 à la Corporation des Patriotes inc.

CORRESPONDANCE.

Infrastructures-Québec : information concernant le comité.

Ministère des Transports : fermeture de la rue Côte du Lac, envoi de carte, copie de la Gazette officielle du Québec pour la prise en charge par le ministère de la route du Parc des Hautes-Gorges.

Commission municipale du Québec : avis de convocation, audience du 15-09-2000.

M. Gérard Asselin, député : re :érosion des berges du St-Laurent.

MRC de Charlevoix-Est : copie du règlement # 99-03-00, avis public pour la liste des terres intramunicipales.

Hydro-Québec : déchaussement des poteaux.

Société d'histoire de Charlevoix : revue d'août 2000.

CLD : projet de circuit du patrimoine de Charlevoix.

Association pour la protection de l'environnement du lac Nairn inc. : concernant la participation de l'Association à la révision du règlement de contrôle intérimaire numéro 102-04-00.

Journal Plein-Jour : édition du 25^{ième} anniversaire du journal.

Comité local de la Marche mondiale des femmes : demande de \$100.00 pour le financement d'un arbre millénaire.

Madame Marlène Dufour : pour l'achat d'une publicité.

Madame Manon Gravel : demande une modification au zonage.

SOS Suicide : demande de don.

Publigam : adhésion la la revue municipale.

Dons : Société canadienne de la sclérose en plaques, Fondation des aveugles du Québec.

2000-09-20 LICENCIEMENT DE MONSIEUR CLAUDE OUELLET.

ATTENDU que Monsieur Claude Ouellet a été engagé pour le remplacement de Monsieur Yvon Gaudreault en arrêt de travail du à un accident de travail ;

ATTENDU que M. Gaudreault reprend son poste à partir de lundi le 11 septembre 2000 ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur Gaston Lavoie, appuyé par Monsieur Mario Tremblay et résolu unanimement que Monsieur Claude Ouellet sera licencié vendredi le 8 septembre 2000 car M. Gaudreault reprend le travail lundi le 11 septembre 2000.

2000-09-21 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Sur proposition de Madame Dominique St-Pierre, appuyé de Monsieur Mario Tremblay et résolu unanimement que la séance ordinaire est levée à 21h55.

MAIRE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE